

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Politique : *Rendre les jeunes, acteurs de notre ville*

Délibération n° : 444

Commission : Sports - Jeunesse - Vie étudiante

Dossier : 181016

Direction en charge : Sports Jeunesse et Vie associative

Objet : Financement d'un service de transport de nuit à destination notamment des étudiants - Convention - Approbation.

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire

Date de convocation du conseil : 16/11/2018

Compte rendu affiché le : 27/11/2018

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME (Présent à partir de la question n°9 du projet de l'ordre du jour.), Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALON, M. Jean-Noël CORNUT, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, Mme Marie-Hélène THOMAS, Mme Pascale MARRON (Présente jusqu'à la question n°42 du projet de l'ordre du jour.), M. Olivier LONGEON, M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE, M. Florent PIGEON (Présent jusqu'à la question n°73 du projet de l'ordre du jour.), Mme Stéphanie MOREAU, Mme Nadia SEMACHE, M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Raphaëlle JEANSON, M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Michel BEAL, Mme Geneviève ALBOUY, M. Georges ZIEGLER (Présent jusqu'à la question n°44 du projet de l'ordre du jour.)

Absents-Excusés :

Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT (pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE) Mme Marie-Dominique FAURE (pouvoir à Mme Raymonde ALLIROT) Mme Catherine ZADRA (pouvoir à M. Samy KEFI-JEROME, Pouvoir jusqu'à la question n°14 du projet de l'ordre du jour.) Mme Caroline MONTAGNIER (pouvoir à Mme Pascale LACOUR, Pouvoir jusqu'à la question n°42 du projet de l'ordre du jour.) M. André FRIEDENBERG (pouvoir à Mme Nadia SEMACHE) M. Serge HORVATH (pouvoir à M. Gabriel DE PEYRECAVE)

Absents :

M. Lionel SAUGUES

Politique : *Rendre les jeunes, acteurs de notre ville*

Délibération n° : 444

Commission : Sports - Jeunesse - Vie étudiante

Dossier : 181016

Direction en charge : Sports Jeunesse et Vie associative

Objet : Financement d'un service de transport de nuit à destination notamment des étudiants - Convention - Approbation.

□ **Rappel et Références :**

La Ville de Saint-Etienne, dans la logique de son Plan de mandat pour une ville « innovante et solidaire » fait de la jeunesse un axe majeur de sa politique.

□ **Motivation et Opportunité :**

La Ville de Saint-Étienne désire faciliter la vie nocturne des Stéphanois par le biais d'une desserte supplémentaire en transport en commun sur son territoire afin d'assurer un moyen de transport sécurisé en fin de soirée.

Après une année d'expérimentation et compte-tenu de son fort taux de fréquentation, avec près de 50 % des transports affichant complet, il a été acté, conjointement avec Saint-Étienne Métropole, la nécessité de maintenir et de renforcer ce service par la mise en place d'une navette de capacité supérieure pour le circuit Sud, desservant les quartiers de la Cotonne, Bellevue, Sud-Est et Terrenoire.

Le circuit Nord, desservant Carnot, Terrasse et Montreynaud, conserve, quant à lui, le matériel existant.

Saint-Étienne Métropole, en tant qu'autorité organisatrice des transports publics urbains de personnes sur l'ensemble de son territoire de compétence, accepte le principe de maintien et de développement de ce service destiné notamment à la Jeunesse.

□ **Contenu :**

Une convention est donc nécessaire pour définir les modalités techniques et financières telles que décrites ci-dessous. Saint-Etienne Métropole restant l'autorité organisatrice des transports, le service demandé par la Ville de Saint-Etienne sera mis en oeuvre par le délégataire en charge du réseau STAS.

Ce dispositif permet de desservir un ensemble de sites sur la commune de Saint-Étienne où se concentre la vie nocturne et reliant le centre-ville, les zones de loisirs et les zones de résidences étudiantes. Le service consiste en la mise en place de deux lignes dédiées (voir annexe joint) sur des arrêts prédéterminés et à la demande, avec un départ à heure fixe d'un point central. Les usagers ont la possibilité d'utiliser le service au départ de points satellites en fonction de leurs besoins. Le service fonctionne les jeudis, vendredis et samedis de minuit à 5 h, de début septembre à fin juillet. Le coût annuel d'exploitation pour ces deux lignes est estimé à 113 000 €HT soit 135 600 €TTC dont 60% pris en charge par la Ville de Saint-Etienne par voie de convention.

□ **Maîtrise d'ouvrage :**

Ville de Saint-Etienne.

□ **Point Financier :**

◦ Coût total investissement TTC :

dont TVA :

◦ Coût total annuel fonctionnement TTC : 82 000 €

dont personnel mis en oeuvre :

◦ Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement	82 000 €					
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ **Proposition :**

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :

- approuver les termes et conditions de la convention de partenariat avec Saint-Étienne Métropole,
- autoriser M. le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer la convention avec Saint-Étienne Métropole dont un exemplaire restera joint au présent dossier.

Décision : Proposition adoptée	Imputation budgétaire BP 2018 et 2019 Chap 011 Article 62876 (sous réserve du vote des crédits au BP 2019)
Résultat du vote : 58 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)	
	Pour Extrait, Pour le Maire, l'Adjointe déléguée
	Corinne L'HARMET- ODIN